



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 081-200034056-20250218-D2025\_07-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - BOUTIE - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MAZARS C. - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. CURETTI a donné pouvoir à M. GARDELLE.

**N° 2025/07**

**Objet : Aquaval : Accès aux scolaires pour l'apprentissage de la nage - Saison 2025**

Monsieur le Président rappelle la démarche qui s'est déroulée sur le complexe de loisirs Aquaval au mois de septembre 2024, permettant l'ouverture exceptionnelle du site afin de permettre l'accès aux scolaires pour l'apprentissage de la nage.

Suite à cette expérimentation, il est proposé de renouveler le dispositif sur la dernière semaine de juin 2025 et la première semaine de juillet 2025 avec les classes qui ne peuvent pas accéder à des bassins. Aquaval étant composé de bassins non couverts, cette période nous paraît plus favorable car les journées sont généralement bien ensoleillées, le personnel de surveillance est plus facilement mobilisable et le site est déjà en service.

L'éducation nationale nous a fait savoir que la configuration du site ne permet pas la cohabitation entre les enfants qui apprennent à nager et d'autres publics. Par conséquent, il serait nécessaire de fermer le site au public pendant la venue des écoles, les lundis, mardis, jeudis, vendredis, toute la journée et les mercredis matin.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de mettre en place cette nouvelle expérimentation sur le site d'Aquaval, du 23 juin 2025 au 4 juillet 2025 sur les mêmes critères que les conventions établies précédemment avec le Département, les Communes et les RPI, à savoir un prix d'entrée de 50 € HT/séance et par groupe.

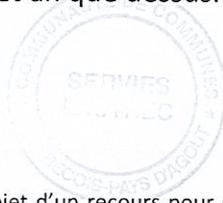
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte de renouveler le dispositif expérimental d'apprentissage de la nage à destination des scolaires sur le complexe de loisirs Aquaval à Lautrec, du 23 juin 2025 au 4 juillet 2025,
- fixe le prix de la séance à 50 € HT/séance et par groupe,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Georges BOUTIE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.